



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ministres

Question écrite n° 7436

Texte de la question

M. Guy Lengagne, vivement intéressé par l'annonce du rapprochement qui doit être opéré entre les différents ministères et la France dite « d'en-bas », prie M. le Premier ministre de bien vouloir lui préciser les modalités que prendra l'une des manifestations annoncées de cette opération : la déconcentration, provisoire mais régulière, des ministres de la République. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

Texte de la réponse

Comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Premier ministre, le Gouvernement est l'émanation du vote populaire et, à ce titre, doit rester proche des Français. C'est pourquoi, outre les nombreux déplacements ministériels dans toutes les régions de France, le Premier ministre a appelé les ministres à déconcentrer leurs services quelques jours en région. A titre d'exemple, Jean-Jacques Aillagon a travaillé, en septembre 2002, avec son cabinet et les douze directions du ministère de la culture et de la communication à Toulouse. Dominique Bussereau devrait se rendre en Bourgogne en mars prochain, accompagné de représentants de la direction générale de l'aviation civile et de la direction des transports terrestres. Pour sa part, Roselyne Bachelot a décidé de déconcentrer à Bordeaux des responsables et experts du ministère de l'écologie et du développement durable afin de gérer au plus près de son point d'impact les dégâts causés par le naufrage du Prestige. En allant à la rencontre des services déconcentrés de l'Etat et en tenant des réunions de travail avec les acteurs locaux, le Gouvernement entend ainsi rester au plus près des préoccupations quotidiennes des Français afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7436

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4521

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 391